

À propos de la gabelle¹ :

LA RÉVOLTE DES “VA NUDES PIEDS”² EN 1639

Philippe MILCENT

Importance du sel, rappel sur la gabelle

« *La viande sans sel et l'enfant qu'on ne corrige pas se corrompent* » dit un vieux proverbe danois.

Avec la fumaison, le sel est le principal moyen de conservation jusqu'au XIX^e siècle. Il existe trois sortes de sel :

- le sel minier (ou sel gemme) que l'on trouve par exemple en Meurthe-et-Moselle, mine de Saint-Nicolas à Varengéville ;
- le sel des marais salants, obtenu par évaporation de l'eau de mer sous l'action du soleil et du vent ; à Aigues-Mortes, Salins de Giraud, Guérande, Noirmoutier ;
- Le sel ignifère, produit par évaporation de saumures issues de fontaines salées, portées à l'ébullition ; à Salins-les-Bains, Salins de Béarn, saline royale d'Arc-et-Senans ; dans les salines de la mer du Nord et de la Manche, la saumure est obtenue par lessivage des sablons salés récoltés par raclage après les marées.

La fabrication du sel dans la baie du Mont Saint-Michel est ancienne :

- à l'époque gallo-romaine, par ébullition de la saumure dans des récipients de terre cuite, près de Dol-de-Bretagne ;
- à partir du VIII^e siècle, et jusqu'en 1865, le sablon salé est raclé en été, sur le bord des grèves, lessivé, et la saumure est chauffée dans des récipients en fer. D'où une grosse demande de bois (fagots, vendus par cent ou par quarteron de 25), cause de déforestation de la région.

Les droits sur le sel

Ils apparaissent progressivement dans le haut Moyen Âge. Les seigneurs donnent leurs droits aux abbayes : Guillaume le Conquérant les cède à l'abbaye Saint-Étienne de Caen, à laquelle il fait don du prieuré de Saint-Léonard avec son fief ; Raoul de Fougères donne la dîme du sel de Courtils à l'abbaye de la Lucerne, en 1186.

En 1344, pour alimenter ses finances, le pouvoir royal crée l'impôt sur le sel, la gabelle. Pour respecter les us et coutumes historiques de chaque contrée (existence de privilèges, de franchises, etc.), cette taxe est appliquée de manière complexe, entraînant une répartition injuste.

1 NDLR : Le sel est une denrée essentielle. Son imposition, de plus en plus lourde, fut très impopulaire. Nous avons raconté comment le parlement de Provence en vint à adresser une remontrance au roi Louis XV en 1772 :

Hainaut (D.), *Une augmentation abusive de la gabelle*, Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région, 6, 2005, p. 10-17.

Bien que ne se rapportant pas à notre zone géographique d'étude, il nous a paru intéressant de publier cet article, montrant comment la misère entraîna une révolte en Normandie. Sa répression brutale découragea sûrement d'autres rébellions.

2 C'est avec cette orthographe que le terme va-nu-pieds apparaît en 1639 dans l'*Histoire des secrétaires d'État* d'Antoine Fauvelet du Toc.

On distingue :

- les pays de grande gabelle, rattachés à la couronne en 1344 ;
- les pays de petite gabelle : Dauphiné, Languedoc, Roussillon, Rouergue ;
- les pays redîmés : provinces qui se sont libérées de l'impôt sur le sel en payant une forte somme sous Henri II.
- les gabelles de salines (est de la France exploitant les sources d'eau salée) ;
- les pays de quart-bouillon : les salines de Normandie, exemptées de gabelle, à la condition de ne consommer que du "sel blanc" de proximité et de donner le quart de leur production au pouvoir royal (évêché d'Avranches, Coutances, les 46 paroisses de la Touques, près de Pont-l'Évêque) ;
- les pays non assujettis à la gabelle, grâce à des accords anciens : Pays-Bas français, Bretagne, Navarre.

Cette organisation demeura inchangée, même sous Louis XIV comme le montre son ordonnance de mai 1680 : « *Maintenons, pareillement, le privilège de prendre le sel blanc aux salines d'Avranches pour le pot et salières, grosses et menues salaisons, les particuliers habitant les paroisses de Domfront d'Avranches, Coutances, Valogne Carentan, Saint-Lô, Vire, Mortain, et des paroisses dépendantes de celle de Bayeux, à savoir...* »

Mais en 1604 le paiement en nature fut remplacé par un versement en argent liquide.

Ce régime complexe favorisait bien entendu les "faux-sauniers" qui, profitant des basses eaux des marées, achetaient du sel en Bretagne pour le revendre partout. En Normandie, un corps de "gabellous" armés, à cheval, les poursuivait, parfois les arrêtait, les traitait sans ménagement et les livrait à la justice, qui les condamnait lourdement.

Rappel de l'état de la Normandie au début du XVII^e siècle

Autant la Normandie avait profité au siècle précédent de la sage gestion de Sully, des échanges commerciaux avec la Nouvelle France (le Canada) où Angot, huguenot dieppois, envoyait sa flotte pêcher la morue, autant le début du XVII^e siècle est désastreux :

Lors de l'assassinat de son père (Henri IV, 1610), Louis XIII n'a que 9 ans. Le parlement confie la régence à sa mère, Marie de Médicis, qui est influencée par Concini. Celui-ci vide le Trésor, et quand Paris se soulève, il fuit en Normandie où il se fait nommer gouverneur général, soutenu par M. de Longueville qui a pris parti pour la régente. Mais dès sa majorité, Louis XIII impose son pouvoir, aidé de son favori, le duc de Luynes, et soutenu par la majorité des Normands restés légitimistes. Il chasse sa mère du pouvoir, avec son conseiller Richelieu, puis il se réconcilie avec elle (paix d'Angers, 1620).

Cependant, les protestants s'agitent dans le Béarn, la Saintonge, et La Rochelle se soulève. L'armée royale repart en guerre en 1621.

La Normandie n'est pas troublée. M. de Montgomery, qui avait fait fortifier Pontorson, est sommé de démolir ses œuvres militaires ; il se retire à Ducey.

Richelieu aide Louis XIII à maintenir le siège de La Rochelle. En Normandie, qui compte de nombreux protestants, M. de la Grossetière imagine de lever une armée de gentilshommes huguenots normands pour marcher sur Paris afin de soulager la pression sur les Rochelais ; il livre un port aux Anglais pour y débarquer 5 000 soldats. Dénoncé à M. de Matignon, il est arrêté le 22 juillet 1628³, conduit à Poitiers, où il est jugé, condamné et décapité

3 Batiffol (L.), *Au temps de Louis XIII*, Paris, Calmann-Lévy, 1904.

le 24 novembre ; sa tête plantée au bout d'une lance est transportée à La Rochelle, qui s'est rendue le 22 octobre 1628, pour y être exposée en haut de la tour de la Lanterne.

La guerre de Trente Ans a commencé en 1618, pour soutenir le roi de Suède, en lutte contre Ferdinand II de Habsbourg. En 1635 on déclare la guerre à l'Espagne. Malgré la promesse de Richelieu de baisser la taille, la pression de l'impôt augmente. Ainsi, pour la généralité de Caen :

en 1636 : 2 255 737 livres 18 sols 6 deniers

en 1637 : 2 402 243 livres 2 sols

en 1638 : 3 485 441 livres 14 sols 16 deniers

Le recouvrement se fait mal : Avranches a un retard de 17 734 livres, et Valognes de 26 182 livres.

La vénalité des offices est entrée dans les mœurs et exploitée par le pouvoir. Les juges se plaignent des charges fiscales et des emprunts forcés qui excitent le mécontentement. Les membres du parlement de Normandie voient leurs prérogatives de plus en plus discutées.

Les débuts de la guerre sont désastreux : les Espagnols des Flandres prennent Corbie et campent sur la Somme. La Normandie devient province frontière, obligée de loger les militaires et les chevaux. Certains soudards pillent les paysans et les bourgeois.

Huit cents gentilshommes normands sont appelés et partent pour Châlons, sous les ordres du bailli Charles Le Cesne, qui sera tué en Lorraine.

La peste est réapparue en Normandie en 1619, d'abord à Caen, puis à Tinchebray ; elle touche Granville en 1615, Coutances où la population est décimée, Cherbourg, Saint-Lô, la région d'Avranches, Saint-Hilaire Bronains (?), Mortain, tuant 10 % de la population. Les habitants quittent leurs terres, fuient leurs maisons. Il y a 300 victimes à Pontorson en août 1638 mais la maladie perd de la virulence en 1639.

La révolte des “va nuds pieds”

La rumeur se répand que l'on veut appliquer la gabelle à la région. Des comités de vigilance se forment chez les sauniers. Le 16 juillet 1639, Charles Poupinel, lieutenant au présidial de Coutances, arrive à Avranches pour exécuter une commission du parlement de Rouen, dans un différend entre particuliers, dans lequel les juges de Coutances, habituellement compétents, ont été récusés. Le bruit court qu'il apporte l'édit d'établissement de la gabelle. Il est reçu par les préposés aux arrivants : le prêtre Bastard et un certain Bonniel. Dès que le sieur Poupinel est arrivé à l'hostellerie de la ville ceux-ci montent dans la chambre et voient l'arrêt qu'il vient faire exécuter. Ils rendent compte au sieur Jean Quétil, dit Pont-Hébert, originaire d'une famille de Saint-Lô mais habitant Avranches. Il apparaît d'emblée comme un meneur, plus discoureur qu'homme d'action, un “bat de la goule” pour employer l'expression normande. Après le début des exactions, effrayé, il se réfugie à l'abri des fortifications, parmi les bourgeois (les “Hiboux”, comme disaient les révoltés). Mais il n'a rien perdu de sa faconde, il sera soupçonné d'avoir dit que « le dict Poupinel » était venu pour démolir les salines d'Avranches et établir la gabelle. Le bruit s'est répandu jusqu'aux faubourgs.

Pont-Hébert et ses acolytes décident d'avertir les sauniers. Au bout d'une heure et demie ils sont plusieurs centaines, remontés des grèves, criant qu'il est arrivé « *un monopolier et gabelleur* » devant l'hôtellerie. Malgré les conseils de prudence de deux gentilshommes, Poupinel veut sortir pour s'expliquer avec la foule. Bien mal lui en prend. À peine sorti, il est frappé à coups de pieds, de poings, de pierres et de bâtons. Un nommé Follain lui arrache son épée et la lui passe à travers le corps. Il arrive quand même à s'enfuir jusque chez le lieutenant général du baillage, Vivien de la Champagne, qui envoie quérir un prêtre et un chirurgien. Poupinel décèdera trois heures plus tard.

Vers 5 heures du soir, un certain Saint-Martin, préposé à la levée du sol pour livre, arrive lui aussi à Avranches. À peine descendu de cheval, il est attaqué et les mutins s'emparent de sa valise contenant 9 000 livres. Blessé, il fait le mort dans le ruisseau, puis est recueilli par la demoiselle de Sainte-Marie, l'épouse du receveur des tailles, qui le cache à son domicile. Elle le fait ainsi échapper aux émeutiers qui se présentent à 9 heures du soir.

Plus tard, le bureau de la grosse ferme de Pont-Gilbert est attaqué et pillé. Toute la nuit les séditeux demeurent en armes dans la ville et les faubourgs, tirant des coups de feu et menaçant de brûler les maisons des officiers si l'on s'avise de dresser procès-verbal de ce qui s'est passé.

Dans la même nuit les sauniers de Vains Saint-Léonard manifestent contre le bureau des quatrièmes de sel.

Dans l'après-midi du 17, vers 3 heures, le bruit court de la présence d'un nouveau "monopolier" en ville. Il s'agit de Jean Pourcel, chargé des taxes dues par les officiers pour confirmer leur hérédité. Rencontré dans les faubourgs, il est poursuivi jusqu'au couvent des Capucins où il se réfugie. La foule « *outrageant et battant* » les religieux s'empare de lui, le traîne hors du couvent, l'assomme à coups de bâtons et de cailloux, et jette son corps dans une sablière.

Devant ce déchainement de violences, le gouverneur d'Avranches, René de Carbonne de Canisy, qui n'a aucune force à disposition, envoie l'un de ses gentilshommes sur les lieux mais les mutins n'en font pas grand cas. Devant la révolte grandissante il est réduit à s'enfermer dans la ville fortifiée.

Le lieutenant de baillage a dressé procès-verbal et tenté de s'informer sur le meurtre le jour-même ; il fait inhumer clandestinement Poupinel dans la nef de la cathédrale. Tombé malade après ces émotions, sur l'avis de ses médecins il se fait conduire dans sa maison de la Champagne, à Plomb.

La rébellion a le champ libre, puisque le lieutenant du roi en Basse-Normandie, M. Charles de Matignon, ne peut réunir que 400 hommes et que le pouvoir royal, qui est occupé par une guerre étrangère, ne fait guère cas de cette sédition.

Les trois victimes n'ont été que les boucs émissaires de la colère du peuple, d'autant que l'on n'a rien trouvé, concernant la gabelle, dans les papiers de Poupinel.

Couvrir cette faute préoccupera les esprits et amènera à composer cette épitaphe :

« Passant, puisque tu veux apprendre
 Qui repose, près de cet autel,
 On t'asseûre que c'est la cendre
 Du corps de Charles Poupinel,
 N'appelle Lachésis Cruelle,
 Pour avoir trempé dans sa mort.
 Sa parque a esté la gabelle
 Soubs la destinée de Boisdrot.
 Si quelque partisan s'arreste,
 Pour s'informer plus avant,
 Dis-lui que "Jean nuds-pieds" s'appreste
 Pour lui en faire tout autant. »

Le chef suprême, désigné sous le nom de "Jean nuds-pieds" ne pourra jamais être identifié. (Est-ce Pont-Hébert ? Est-ce un terme collectif pour désigner les sauniers ?) Pour le peuple, c'est l'envoyé de Dieu, "le capitaine des Mandrins", c'est le prêtre Morel, vicaire à Saint-Saturnin.

Les insurgés emploient les ressources de la propagande, notamment l'écrit imprimé. Malheureusement, peu de ces feuilles volantes nous sont parvenues. Un exemplaire a été porté au roi par le sieur Beaupré, vicomte de Mortain, trésorier de France et conseiller à la cour des aides de Caen. Il est soupçonné d'être homme de cabale et "auteur de la gabelle", ce qui fait rebondir la révolte dans l'Avranchin. Il est prévenu le 25 juillet par le seigneur de Brécey que 400 hommes sont partis d'Avranches pour l'assassiner.

Faute d'être informée assez vite que, par "sa bonté", le roi ne veut rien changer à la gabelle, la révolte continue : le 4 août, Rouen s'agite à propos de l'édit sur les teintures, le 8 août à Caen le commis à la marque des cuirs est battu dans la halle et doit s'enfuir, prélude à des émeutes les 13 et 14 août. À Rouen, les 21, 22 et 23, on attaque les bureaux et maisons du sieur Le Tellier de Tourneville, receveur général de gabelles. Un horloger, Noël Ducastel, dit Garin, est le principal meneur du mouvement.

Le parlement et la bourgeoisie ont eu une attitude assez ambiguë.

Caen s'agite les 26 à 29 août. Le nommé Antoine Brasnu, meneur, est ramené à la raison par M. de Matignon aidé de quelques gentilshommes et la sédition se calme le 30 août. Bayeux s'est agitée le 29. À Saint-James, Richard Laloney, fils d'un huissier, est parmi les premiers révoltés. Gabriel Desplanques, dit Champmartin, est signalé à Pontorson. Lalande des Planches est chargé des paroisses de Vains, Saint-Léonard, Bacilly, Lolif, La Monche, Notre-Dame et Saint-Georges de Livoye. Simon du Beuil dit La Tour, sergent, est parmi ceux qui attaquent Saint-Martin. Barthélemy La Fontaine-Rigaudière, bourgeois d'Avranches, est chargé de la région de Gavray et Cuves.

Un certain Basire-Basilière (neveu de Pont-Hébert ?) qui pourrait être Jean Baril, sieur de La Barillière, noble de surcroît, porte le titre de lieutenant-colonel des "nuds-pieds" et a vocation de commander toutes les troupes de l'armée des "nuds-pieds" dite aussi "armée de souffrance".

Les insurgés continuent les coups de main, par petits groupes partis d'Avranches, pour piller les demeures des fermiers et percepteurs de l'impôt, qui n'osent plus paraître et restent cachés ou s'enfuient, et qui ne peuvent donc lever aucun droit pour le roi. Les "nuds-pieds" agissent dans tout le Cotentin et interviennent sur les marchés pour dire qu'il ne faut pas payer les droits anciens.

La répression

Le pouvoir, qui a d'abord cru que le mouvement se calmerait seul, est décidé à agir. Richelieu envoie le 10 novembre le colonel Gassion à Caen. Ce Béarnais, né à Pau en 1609, protestant, est détaché de l'armée pour rétablir l'ordre en Basse-Normandie.

Gassion fait désarmer la population de Caen. Il trouve sur place Charles Le Roy de la Potherie, magistrat d'expérience, d'origine normande, conseiller au parlement de Paris et procureur au Châtelet, qui a reçu des instructions pour punir très sévèrement les auteurs et complices de la rébellion. Le 29 novembre, Antoine Brasnu et son complice Charles Préaux sont condamnés à mort et exécutés aussitôt.

Gassion part vers Avranches, appelé par Canisy, à la tête de 1 000 fantassins et 500 chevaux. Ayant deviné la tactique des rebelles, il empêche la réunion de leurs troupes en enveloppant la ville et en passant la Sée à Cuves. Après avoir combattu durement à l'entrée de la ville, au lieu-dit "La Croix des Périères" où les rebelles ont établi un retranchement et où est tué le marquis de Courtome, il réussit, avec la complicité de Canisy, à entrer dans la ville par une fausse porte et à prendre les insurgés entre deux feux. Il tue 300 séditieux. Les faubourgs sont livrés à la soldatesque : les églises sont pillées, les tombeaux fouillés pour y trouver des

trésors, les bourgeois tués, les femmes violées, les maisons ruinées. Douze rebelles pris les armes à la main sont pendus aux arbres du promenoir.

La Potherie arrive alors, instruit sur ce qui s'est passé. Le prêtre Bastard est pris, il se donne deux coups de couteau de désespoir ; il sera pendu, en même temps qu'un tanneur appelé Jean Maillard. Le magistrat reviendra en mars 1940 pour continuer les jugements et les exécutions, bannir et interdire de séjour ceux qui se sont absentés : La Tour, Champmartin et Pont-Hébert qui se sont enfuis à Jersey ou Guernesey. La maison de Pont-Hébert sera détruite sur ordre.

Richelieu nomme le chancelier de France, Pierre Séguier, chargé de la répression en Normandie, avec demande d'un « *châtiment exemplaire, afin qu'il n'y aura rien à craindre de cette province ni des autres* ». Il arrive le 15 décembre à Rouen avec sept régiments d'infanterie qu'il fait loger chez les bourgeois, sans exempter les échevins et les conseillers de la ville.

Le parlement est dissout et ses membres chassés, la cour des aides et le bureau des finances interdits, la ville frappée d'une contribution de deux millions de livres. Puis le conseiller continue son voyage par Bayeux, Lisieux, Caen, l'abbaye de Cerisy. Il arrive à Saint-Lô le 3 février à 2 heures de l'après-midi et repart le lendemain vers Coutances. Son voyage est perturbé par des manifestations de femmes qui criaient, à genoux, « *Miséricorde !* ». Goaslin est condamné à la roue. Séguier fait brûler le village de Cérences à cause de sa rébellion, il fait raser les fortifications de Saint-Lô et Coutances.

Le roi n'a pas restauré la "Charte aux Normands", les états ne sont plus convoqués. Le pouvoir est centralisé à Paris.

« *Vivre libre ou périr* » avaient écrit sur la page de garde du tabelionnage de La Rivière (Agon et paroisses voisines) – les Normands, en 1636.

Les "nuds-pieds" furent écrasés. La gabelle ne fut pas établie et le privilège de "quart-bouillon" maintenu. En 1641 le roi déclara l'amnistie générale.

« *Quand il n'y aura plus personne pour se souvenir de nous, tout ce que nous avons fait et pensé sur cette terre sera un secret englouti.* »

Jean d'Ormesson

BIBLIOGRAPHIE

Alain l'Homer et Charles Piquois, *Baie du Mont Saint-Michel, les anciennes salines*, éd. Siloë.

Jean Mabire et Jean-Robert Ragache, *Histoire de la Normandie*, éd. France-Empire.

Histoire du département de la Manche, éd. OCEP.